

ASSEMBLEE NATIONALE

21 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 223

présenté par
M. POIGNANT

ARTICLE 5 QUATER

Dans le dernier alinéa de cet article, substituer aux mots :

« ou faire exploiter »,

les mots :

« , faire aménager ou exploiter ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.